

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 07 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} décembre 2023

Date d'affichage : 1^{er} décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Nicolas MIQUAU, Olivier MANEIRO, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

Absents excusés : Éliane ZAKA procuration à Michelle SAINTOUT, Patricia CÉCINAS procuration à Jean VIANDON, Claude GAUZARGUES procuration à Olivier MANEIRO, Rémi DENJEAN

Secrétaire de séance : Laurie LAPOULE

DÉLIBÉRATION N° 04-07122023 :

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire expose à l'assemblée que le tableau des effectifs des emplois permanents des collectivités territoriales est un document rendu obligatoire par l'article L.2313-1. Il doit en principe être adopté une fois par an préalablement à l'adoption du budget primitif et fait l'objet tout au long de l'année civile de délibérations de mise à jour à chaque création, modification ou suppression d'emploi permanent.

Suite aux dernières créations de postes validées par le Conseil Municipal et aux différents mouvements de personnel, Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter le nouveau tableau au 15 décembre 2023 préalablement à l'adoption du budget 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) :

- **ARRÊTE** au 15 décembre 2023 le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité comme suit :

TABLEAU AU 15 DÉCEMBRE 2023

	T.C.	T. N. C	Durée hebdo	Délibération créant le poste	Postes pourvus au 15/12/2023
EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	21	4			19
Filière administrative	8	0			5
<u>Catégorie A</u>					
Attaché	1		35	10/10/2018	1
<u>Catégorie C</u>					
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – Echelle C2	2		35	10/10/2018	2
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – Echelle C2	1		35	27/01/2022	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – Echelle C2	1		35	19/05/2022	1
Adjoint administratif – Echelle C1	1		35	28/11/2017	0
Adjoint administratif – Echelle C1	1		35	27/09/2012	0
Adjoint administratif – Echelle C1 (agent en disponibilité)	1		35	24/02/2010	0
Filière technique	13	4			14
<u>Catégorie C</u>					
Agent de maîtrise	1		35	28/06/2011	1
Adjoint technique principal 1 ^{er} classe – Echelle C3	1		35	10/10/2018	1
Adjoint technique principal 1 ^{er} classe – Echelle C3		1	28	10/10/2018	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – Echelle C2	1		35	10/10/2018	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – Echelle C2	1		35	05/12/2019	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – Echelle C2		1	28	10/10/2018	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – Echelle C2	1		35	11/02/2021	1
Adjoint technique – Echelle C1	1		35	26/06/2002	1
Adjoint technique – Echelle C1	1		35	26/06/2002	0
Adjoint technique – Echelle C1	1		35	26/06/2002	0
Adjoint technique – Echelle C1	2		35	20/06/2018	1
Adjoint technique – Echelle C1	1		35	23/11/2020	1
Adjoint technique – Echelle C1		1	21	23/11/2020	1
Adjoint technique – Echelle C1	1		35	19/05/2022	1
Adjoint technique – Echelle C1	1		35	21/06/2023	1
Adjoint technique – Echelle C1		1	16	21/06/2023	1
EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	1	1			2
Filière administrative – Agence postale communale					
Agent d'accueil rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon du grade d'adjoint administratif territorial – Echelle C1 – Voie contractuelle art. 3-3 5°		1	24	28/06/2011	1
Filière technique					
Chargé de Mission - Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre rémunéré sur la base de l'I.B. 699 – Voie contractuelle art. 3-3 1°	1		35	05/03/2018	1
TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS	22	5			21

Votants : 18 (15 + 3 procurations)		Votes exprimés : 18
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Michelle SAINTOUT



La secrétaire de séance,
Laurie LAPOULE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.